

Nos prochaines formations



Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FSE, FEADER) vous propose des formations.

Retrouvez notre catalogue formation actualisé sur www.gers-chambagri.com / rubrique formation

Réf.	Thèmes	Titres	Dates	Lieux	Tarifs*
14 098	Stratégie et économie des exploitations	Recenser, évaluer, comparer les éléments permettant de chiffrer la rentabilité du projet (JA)	17 et 22 septembre 2014	Auch	B
14 096	Stratégie et économie des exploitations	Stage collectif	1, 2 et 7 octobre 2014	Auch	C
14 099	Conduite d'atelier ou de production - Viticulture	Ouvrier Polyvalent en Viticulture - PEEA	du 6 octobre au 5 décembre 2014	Eauze	E
14 131	Stratégie et économie des exploitations	PR : Conversion à l'agriculture biologique	7, 9, 16 et 21 octobre 2014	Auch	A
14 097	Stratégie et économie des exploitations	Aspects sociaux, juridiques, conditionnalité des aides ; vivabilité de son projet d'installation JA	8 et 9 octobre 2014	Auch	B
14 124	Qualité des produits - Appuis frères - Promotion	Calculer ses coûts de production et de commercialisation en Ferme Auberge	8 octobre 2014	Auch	F : 43,50 €
14 092	Agronomie Environnement	PR : Gérer des interventions respectueuses de l'environnement	9 et 16 octobre 2014 et 15 janvier 2015	Auch	A

* TARIFS :

A : Ressortissants VIVEA : Prise en charge possible par votre fonds de formation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

B : Prise en charge par VIVEA pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription. **Autres :** nous consulter.

C : Prise en charge par l'ETAT pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation.

D : Salariés : prise en charge possible par le fonds de formation de votre entreprise. **Autres :** nous consulter.

E : Demandeurs d'emploi : prise en charge par le Conseil Régional. **Autres :** nous consulter.

F : Tarif ressortissants VIVEA. Autres : nous consulter.

- Pour consulter le programme des formations ci-dessus
- **S'inscrire** et connaître les conditions générales,
- **Récupérer le BULLETIN D'INSCRIPTION** valant contrat simplifié de formation professionnelle,
se reporter au Catalogue Formation 2014 ou sur le site : www.gers-chambagri.com / Nos Actions / Conseils / Installation - Formation - Métiers / Formation